



PROTOCOLE D'ACCORD



Carte « OMRA Prestige »

Entre :

L'OMRA

Représenté par sa présidente, Marie-France CORNILLET

et

La Société :

Adresse :

Adresse mail :

Représenté par :

Donne son accord pour faire bénéficier les adhérents de L'OMRA, d'une réduction exclusive de % sur présentation de la carte « OMRA Prestige ».

Ce protocole sera valable pour une période soit de :

1 an du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} septembre 2023

Ou

3 ans du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} septembre 2025
(Sauf dénonciation expresse par courrier en recommandé).

Fait à

le :

Signature et cachet du Commerçant

A nous retourner par mail : mfcornillet.omra@gmail.com ou au Secrétariat de l'OMRA, Maison des Services Publics – 1 avenue Saint Martin – BP 279 – 26216 MONTE LIMAR Cedex